



BULLETIN DE *Liaison*

Trimestriel de la Mission d'Observation
du Littoral Ouest Africain (MOLOA)

Numéro 2
septembre-octobre-novembre 2013

Chronique :
Dr Moussa Sall, Coordonnateur de la MOLOA

Engagement des pays à participer à l'effort de mise en cohérence des actions de préservation et de protection de l'espace littoral ouest africain

L'activité phare de la Mission d'Observation du Littoral Ouest africain (MOLOA) au cours des deuxième et troisième trimestres 2013, demeure la tenue des ateliers nationaux de restitution des résultats du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO). Neuf ateliers ont été organisés dans les pays, entre la mi-juin et la mi-août 2013, selon la chronologie suivante : Sénégal, Mauritanie, Guinée, Gambie, Côte d'Ivoire, Bénin, Sierra Léone, Libéria, Ghana. Ces ateliers seront complétés par ceux à programmer au Togo et en Guinée Bissau, probablement au courant des mois d'octobre et novembre 2013.



Ces ateliers ont reflété l'engagement des pays à participer à l'effort de mise en cohérence des actions de préservation et de protection de l'espace littoral ouest africain. Les cérémonies d'ouverture ont été présidées à des niveaux de représentation très élevée au sein des différents Etats (Ministre en charge de l'Environnement, Directrice ou Directeur de Cabinet de ministres en charge de l'Environnement, Directrice ou Directeur en charge de l'environnement, etc).

Globalement, les différentes présentations (diagnostic et schéma directeur régional, schéma directeur détaillé par secteur, secteurs prioritaires par pays et fonctionnement de la MOLOA) ont suscité des débats riches et complémentaires des travaux effectués en amont. Une fois de plus, les experts nationaux ont fait preuve d'une grande maîtrise dans leur compréhension de l'état du littoral et des enjeux associés, des risques face à l'érosion côtière, à la pression anthropique, au développement du tourisme, au changement climatique, etc. Les ateliers ont par ailleurs permis de vérifier la parfaite qualité du SDLAO et de l'information géographique contenue dans les cartes du Schéma Directeur du Littoral Ouest Africain, base de travail de la MOLOA.

Ces ateliers confirment l'existence de ressources humaines de qualité, capables d'assurer la collecte de données fiables et la remontée d'informations pertinentes pour alimenter la base de données de la MOLOA, en vue de la mise à jour périodique de l'état des littoraux. Le principal défi évoqué semble se situer au niveau des aspects financiers y afférents.

SOMMAIRE

- Les ateliers de restitution du SDLAO dans les pays P2
- *Focus :*
Entretien avec Mme Nasséré Kaba, Directrice de Cabinet du Ministre Ivoirien de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, membre du comité d'orientation du PRLEC et de la MOLOA P3
- *Articles des correspondants*
Impacts des facteurs de dégradation naturels et anthropiques sur le littoral guinéen P4
- *Lecture choisie* P5
- *Opportunités* P5
- *Agendas* P5
- *Evénements* P5

Les ateliers de restitution du SDLAO dans les pays

Les ateliers de restitution ont permis de *partager*, un peu plus, l'information sur le SDLAO, d'élargir le réseau des experts et personnes ressources de la MOLOA et d'identifier les institutions parties prenantes des antennes nationales de la MOLOA dans chaque pays. Elles ont également permis de tirer des enseignements sur les besoins de fonctionnement des antennes nationales, aussi bien sur le plan technique que par rapport aux moyens financiers.

Partage de l'information :

Beaucoup de participants n'avaient pas connaissance du SDLAO malgré la disponibilité des documents au sein des ministères en charge de l'environnement des différents pays et sur le site web de l'UICN. Comme souvent, la circulation de l'information a fait défaut, particulièrement pour un produit aussi transversal que le SDLAO. Ce manquement a pu être comblé en grande partie avec des participants, venus d'horizons divers mais partageant un domaine d'intérêt commun: l'espace littoral. Les présentations ont permis aux participants d'appréhender le contexte de mise en œuvre du SDLAO, de découvrir, d'apprécier et d'entrer en possession des produits. Chaque institution est ainsi en mesure d'évaluer sa capacité à contribuer à la fourniture de l'information pour la mise à jour périodique de ce travail.

Elargissement du réseau des experts de la MOLOA :

A raison d'en moyenne 30 participants par atelier, venus de divers horizons, le réseau des experts et personnes ressources de la MOLOA s'est fortement élargi. La base de données des membres du réseau de la MOLOA est ainsi enrichie, augmentant le spectre de diffusion de l'information et diversifiant davantage l'expertise. La mailing list de la MOLOA va ainsi s'allonger considérablement dès sa prochaine mise à jour. On retiendra notamment la participation, aux côtés des responsables de l'environnement et de la recherche, d'institutions telles que l'aménagement du territoire, la sécurité civile, les ports autonomes, les collectivités territoriales, la société civile ou encore les médias.

Identification des antennes nationales de la MOLOA :

Dans la structuration de la MOLOA, les antennes nationales constituent un maillon essentiel pour un fonctionnement efficace et durable du réseau. Ce sont,

en effet, les relais de la cellule de coordination au niveau de chaque pays, assurant la collecte des données sur le terrain et leur remontée vers le niveau régional, pour la mise à jour de l'état des littoraux. Elles joueront également un rôle essentiel dans l'élaboration des produits de la MOLOA ainsi que leur diffusion et orienteront les domaines et le choix des cibles pour le programme de renforcement des capacités.

Dans la plupart des pays, les institutions membres des antennes nationales ont été identifiées ainsi que la structure animatrice. Ces antennes nationales seront consolidées au fur et à mesure, à travers des réunions périodiques pour définir leurs statuts, leurs programmes d'activités et leurs modalités de fonctionnement.

Enseignements/leçons apprises :

Les discussions engendrées par les ateliers de restitution du SDLAO dans les pays ont mis l'accent sur certains besoins qui pourront faciliter le fonctionnement des groupes focaux :

- l'élaboration de termes références pour les antennes nationales en vue de définir plus précisément leurs rôles et activités ainsi que les attentes de la cellule régionale et des pays ;
- l'identification des critères et indicateurs pour le suivi de l'état du littoral en Afrique de l'Ouest, en vue d'une bonne planification des activités futures ;
- l'évaluation et la mise à disposition par les pays de moyens de fonctionnement pour les antennes nationales ;
- la définition des modalités de partage des données collectées par les différentes institutions membres des antennes nationales.



Focus :

Entretien avec Mme Nasséré Kaba, Directrice de Cabinet du Ministre Ivoirien de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, membre du comité d'orientation du PRLEC et de la MOLOA



Quelles ont été vos responsabilités en lien avec les problématiques littorales, au cours de votre carrière ?

Au cours de ma carrière, en tant que chercheur au Centre de Recherches Océanologiques, de 1987 à 1997, j'ai mené des travaux de recherches et des consultations, centrés sur les écosystèmes aquatiques, particulièrement sur les zones humides côtières (lagunes côtières, estuaires et mangroves). A partir de 1997 jusqu'en juin 2011, j'ai occupé plusieurs fonctions au Ministère de l'Environnement de la Côte d'Ivoire, cumulativement pendant un moment, avec le poste de Coordonnateur par intérim de l'Unité de Coordination Régionale de la Convention d'Abidjan.

Pouvez-vous nous citer quelques innovations ou décisions importantes prises dans le cadre de dossiers qui vous étaient confiés ?

Dans le cadre des dossiers qui m'ont été confiés, je peux retenir ceci :

- l'état des lieux de la pollution, par les pesticides organochlorés, de la lagune autour d'Abidjan qui a permis de détecter des milieux impropres à la pêche. Ceci nous a permis d'instaurer un système de surveillance de ces milieux par rapport aux polluants ;
- la promotion de la lutte biologique et de la lutte mécanique contre les végétaux aquatiques flottants sur les plans d'eau qui sont utilisés pour la consommation et la baignade ;
- dans la lutte contre la pollution des eaux, nous avons pu favoriser la construction d'un émissaire pour le rejet en mer des eaux usées de la ville d'Abidjan ;

- Dans le cadre de la revitalisation de la Convention d'Abidjan, nous avons pu obtenir le transfert du Secrétariat de la Convention de Nairobi à Abidjan, la mise à disposition d'un bâtiment équipé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et le recrutement à plein temps d'un coordonnateur régional.

Au cours de vos implications régionales, quels sont les partenariats et dossiers importants que vous avez poussés, pour favoriser la gestion des zones côtières ?

Au niveau régional, j'ai été beaucoup impliquée avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans la coordination des activités de la Convention d'Abidjan. Dans la même veine, j'ai aussi été beaucoup en contact avec le NEPAD, volet Environnement, sous-programme zone côtière pour la prise en compte de la Convention d'Abidjan et de Nairobi comme les deux principaux cadres juridiques de gestion des zones côtières en Afrique Subsaharienne.

J'ai également collaboré avec l'UICN, à travers Wetlands International, pour l'élaboration de la stratégie régionale de conservation du lamantin ouest africain. Par ailleurs, mes contacts avec le PRCM, le MACO de l'UICN ont permis d'établir des partenariats avec la Convention d'Abidjan.

Enfin, je voudrais aussi parler de mon implication avec le projet Grand Ecosystème du Courant de Guinée, qui a permis à la convention d'Abidjan d'élaborer un protocole sur la pollution des milieux aquatiques due aux activités terrestres.

Aujourd'hui, selon vos attributions, quelles sont les priorités vers lesquelles vous pensez devoir orienter la politique du littoral en Côte d'Ivoire ?

Selon nos attributions au niveau du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, les priorités vers lesquelles nous pensons devoir orienter la politique du littoral en Côte d'Ivoire peuvent être déclinées comme suit :

- Identifier les zones côtières sensibles en matière d'érosion côtière et les protéger

par la réalisation d'études de faisabilité et la construction d'ouvrages adaptés ;

- Prendre en charge la vulnérabilité des écosystèmes marins;
- Mettre en place un observatoire côtier pour la collecte et la mise en place d'une base de données environnementales et socio-économiques;
- Renforcer la législation et mettre en œuvre les textes réglementaires relatifs à l'évaluation environnementale en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière, ainsi qu'en matière d'exploitation du sable ;
- Prévenir les déversements d'hydrocarbures et se donner les moyens de mettre efficacement en œuvre les plans de réponse d'urgence y afférents ;
- Promouvoir l'éco-tourisme littoral, respectueux de l'environnement, en collaboration avec le Ministère du Tourisme ;
- Elaborer régulièrement (tous les deux ans) le rapport sur l'état de l'environnement côtier ;
- Définir et mettre en œuvre la politique de l'aménagement du littoral définissant l'occupation de l'espace.

Qu'attendez-vous de la MOLOA, dans cette perspective, et qu'espérez-vous pouvoir apporter à la MOLOA en retour ?

Nous attendons de la MOLOA qu'elle soit un support de diffusion de nos préoccupations auprès des audiences internationales en charge de l'environnement côtier et de nous assister dans la recherche de financement pour la collecte et la diffusion des données, et dans l'harmonisation des politiques de gestion de l'espace littoral des pays côtiers.

En retour, nous espérons pouvoir mettre à la disposition de la MOLOA les informations relatives à nos activités en matière d'environnement côtier.

Avez-vous une pensée, ou une réflexion à partager avec nos lecteurs ?

Oui. Les zones côtières fournissent beaucoup de biens et services. Nous devons ainsi les considérer comme des zones sensibles qui méritent une attention et une gestion particulière.

Articles des correspondants

Mohamed Lamine KEITA – PhD, Maître de Recherche au Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbane (CERESCOR), Membre du comité scientifique régional du Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière (PRLEC) de l'UEMOA et de la MOLOA.

Impacts des facteurs de dégradation naturels et anthropiques sur le littoral guinéen

Du point de vue morphologique, la côte guinéenne est essentiellement composée de vase et caractérisée par la faiblesse d'énergie. Elle se révèle cependant très dynamique en rapport avec les conditions hydro-climatiques. Les dégradations physiques qui y sont observées sont essentiellement dues à l'érosion. Les facteurs qui en sont responsables sont d'origine naturelle (géologique, hydrodynamique) ou anthropique (l'extraction de sable et de gravier, la destruction du couvert végétal, les grands aménagements sur les cours d'eau côtiers, les aménagements incontrôlés ou inadaptés sur le littoral nord, l'urbanisation sauvage).



Vue des effets de l'érosion du littoral à Kaback

L'analyse des informations obtenues par le Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbane (CERESCOR), suite aux visites de terrain en 2012 a permis de faire un certain nombre de constats:

- la remontée des eaux cause de sérieux problèmes aux populations locales; des villages entiers comme **Mampaya** (qui était habité depuis 1970) et **Kassa** ont disparu. D'autres comme **Daoro**, **Gamblan** sont menacés par l'érosion côtière;

- au sud, à **Kakossa**, une plaine rizicole d'une superficie de 30 km² a été détruite en 2012 dans la localité de **Kiranènè** située à 5km du bras de mer où le Projet RAZC¹ a endigué 3 115 ha.



Vue d'un pont inadapté de régulation des eaux à Kiranènè



Vue d'une digue colmatée

Certaines infrastructures d'aménagement n'ont pas joué le rôle de dispositifs d'évacuation des eaux stagnantes qui leur était assigné sur les plaines rizicoles, soit parce qu'elles sont inadaptées, soit parce qu'elles sont mal entretenues.

Les infrastructures réalisées ne tiennent pas toujours compte des spécificités et des dynamiques hydro sédimentaires des milieux de mangrove. C'est ce qui est certainement à la base des échecs de certains projets d'aménagements. En effet, la comparaison du trait de côte de 1953 avec celui de 1992 a permis d'évaluer les effets de la phase d'érosion du front de mer qui se poursuit depuis quatre décennies.

¹ Renforcement de la Résilience et Adaptation aux impacts négatifs du Changement Climatique des Zones Côtières vulnérables de la Guinée



Lecture choisie

- Synthèse du SDLAO :
https://cmsdata.iucn.org/downloads/doc_communicant_sdla0_pr.pdf
- UICN :
http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/programmes/programme_marin_et_cotier_maco/projets/thematique_aménagement_integré_du_littoral_érosion_cotiere_et_schema_damenagement_du_littoral_ouest_africain/
- Facebook CSE :
<https://www.facebook.com/Csesenegal>
- Twitter CSE :
<https://twitter.com/Csesenegal>
- Gestion de l'érosion et aménagement littoral : l'exemple de Lacanau, dans les Landes, en France :
<http://www.mairie-lacanau.fr/actualites/environnement/453-erosion-cotiere.html>
- Observatoire National de la Mer et du Littoral en France
<http://www.onml.fr/accueil/>

Opportunités

■ La MOLOA partie prenante du CIREM

Le Centre International de Recherche et d'Education de Mbour (CIREM) est installé dans les locaux du Centre Ecologique de Mbour, propriété de l'IRD. Ce consortium dédié à la formation académique et à la recherche de haut niveau vise principalement, aujourd'hui, les sciences mathématiques et l'observation du climat. Il a été offert au CSE et à l'UICN d'associer la coordination de la MOLOA à ce nouveau centre international.

Le CIREM est installé dans un environnement littoral naturel et des locaux historiques parfaitement préservés ; il comprend notamment un sismographe sous-terrain faisant partie du réseau mondial des sismographes de référence. Situé à quelques minutes du nouvel aéroport international de Diass, qui sera fonctionnel en fin 2014, le CIREM peut être rejoint depuis Dakar en moins d'une heure de trajet, grâce à la nouvelle autoroute mise en service en août 2013.

Il dispose de salles de réunions et peut accueillir plusieurs dizaines de personnes en résidence à court terme, et accueillera la prochaine réunion régionale de la MOLOA.

■ Atelier sur la gouvernance littorale

Une rencontre s'est tenue en juillet 2013 à Saly Portudal pour discuter des modalités de la participation des acteurs

sénégalais à la mise en œuvre de la Loi littorale en cours de validation par le Parlement et le Gouvernement.

Elus locaux, institutions et médias ont souligné le besoin de disposer d'un cadre formel d'échange et de dialogue, et la nécessité d'envisager des mécanismes de mise en application à l'échelle locale. Les élus notamment sont demandeurs d'appui technique pour l'élaboration de leurs plans d'aménagement locaux et leurs stratégies de gestion des risques côtiers. Une initiative multiacteurs dans ce sens est en cours de développement, avec l'appui de l'UICN.

AGENDA

Octobre - novembre 2013 :

Ateliers de restitution des résultats du SDLAO au Togo et en Guinée Bissau

EVÉNEMENTS

■ Novembre 2013

Forum régional côtier et marin organisé par le PRCM (www.prcmarine.org) à Dakar <http://www.forumprcm.org/fr>

■ 21 au 27 octobre 2013

3^{ème} congrès international sur les aires marines protégées IMPAC3, Marseille (France) <http://www.impac3.org/fr/>